

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :
Pétition pour l'interdiction du meurtre des renards (1016 signatures)

La commission, sous la présidence de Monsieur le député Jérôme Christen, s'est réunie le 16 février 2011 en la salle du Bicentenaire et était composée de Mesdames les députées Verena Berseth Hadeg, Susanne Jungclaus Delarze, Martine Fiora-Guttmann (qui remplace Philippe Reymond), Florence Golaz, Marianne Savary, Christiane Rithener, Jacqueline Rostan ainsi que par Messieurs les députés José Durussel, André Marendaz, Michel Miéville, Jean-Robert Aebi, Pierre-André Pernoud, Claude Schwab et Gregory Devaud, rapporteur. La commission a, dans un premier temps, donné la parole aux pétitionnaires, représentés par M. Anushavan Sarukhanyan ; elle a ensuite entendu M. Cornelis Neet, Chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) ainsi que M. Sébastien Sachot, Conservateur de la faune ; dans un troisième temps, la commission a délibéré.

Audition des pétitionnaires

Le représentant des pétitionnaires explique que la pétition demande l'arrêt du tir des renards dans le canton de Vaud. Il poursuit en argumentant que les renards sont « des êtres sensibles, avec une âme et un droit de vivre ». Il prétend qu'une meilleure coordination entre les êtres humains et les renards doit être trouvée, de manière pacifique. Il développe des points qui, selon lui, seraient à mettre en œuvre pour une meilleure cohabitation : une information aux citoyens, la distribution de brochures explicatives, ainsi qu'éventuellement le déplacement de renards pour une meilleure intégration. A plusieurs questions des commissaires, le pétitionnaire avance qu'il est regrettable que le principe de la loi du plus fort soit appliqué entre l'homme et l'animal et que d'autres solutions devraient être mise en œuvre que l'abattage. A la réflexion de certains commissaires sur le fait que le renard est porteur de nombreuses maladies, le pétitionnaire répond que l'homme, par ses tirs, provoque les mouvements de population et donc la transmission de maladies. En fin d'audition, le pétitionnaire, en réponse à plusieurs questions, explique le fonctionnement de l'association qu'il représente, LausAnimaliste-Atra.

Audition des représentants du SFFN

Le Conservateur de la faune commence par une présentation powerpoint afin d'expliquer les processus de gestion de l'animal ainsi que de sa régulation. Celle-ci met également en avant des statistiques concernant le renard, sa population et son développement. Une explication claire nous est faite sur la gestion par le service de l'animal sur le territoire vaudois. Il est démontré que, bon an mal an, une bonne régulation, en collaboration avec des tiers, est effectuée.

Le Chef du SFFN explique qu'en plus des tâches quotidiennes concernant le renard, il y a de nombreuses interventions d'urgence, notamment dans les villes.

En réponse à quelques questions des commissaires, les intervenants expliquent la politique du service en la matière, qui semble particulièrement équilibrée.

Délibérations - Conclusion

Les commissaires semblent convaincus par les explications du service. *C'est donc à l'unanimité que la commission des pétitions recommande au Grand Conseil le classement de la pétition.*

Aigle, le 6 septembre 2011

Le rapporteur :
(signé) *Grégory Devaud*